Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220254-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°181220254

DATE DE CONVOCATION : ..... 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 9

Nombre de votants. 11

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Valérie Le Bon qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Cécile Prigent, absente excusée,

Karine Bodéré, absente excusée

Benjamin Le Bouëc, absent excusé,

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Renouvellement de la convention bibliothèque

En date du 8 juillet 2025, les membres du Conseil avait acté la prolongation de la convention avec la micro-entreprise Autruche Flex pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque avec l'appui de deux bénévoles.

Dès lors, une proposition avait été faite par micro-entreprise « Autruche Flex » afin d'assurer deux permanences par mois avec une ouverture de 3h (facturée 2h) par période afin d'assurer la continuité de service auprès de la population intéressée.

Après un an de fonctionnement, il convient à nouveau de se positionner sur le renouvellement de cette convention, à savoir,

- Un quota de 6h par mois dont seules 4h seront rémunérées
- Une rémunération de 40 € TTC par heure soit un total de 160 € TTC par mois
- La durée de la convention pour une période de 6 mois (soit du 1er juillet au 31 décembre 2025)
- La fréquentation de la bibliothèque
- Achat et le choix des livres
- La signature de la convention par les deux parties

La convention sera jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902910-20251218-181220254-DE

Lénaïk Jourdren présente certains éléments de bilans pour cette seconde période et notamment le type d'activité par séance, le nombre de participants, les entrées à la bibliothèque, et le nombre de participant pour les lectures.

En parallèle, la dirigeante de la micro-entreprise d'Autruche Flex sollicite les membres du Conseil afin de revoir les conditions de rémunération du taux horaire permettant d'évoluer de 40 € à 50 € OU de participer à l'achat des fournitures pour les ateliers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Ajourne la décision et souhaite rencontrer les bénévoles au préalable

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire

Lénaïk Jourdren

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

- Publié le : .....

- Affiché le : .....

- Mis en ligne le : .....